



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dotation globale de fonctionnement 2020

La Roche-sur-Yon, le 07/04/2020

Le montant versé par l'Etat aux communes vendéennes augmentation de 1,3 %

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue le principal concours accordé par l'État aux collectivités territoriales afin de contribuer à leurs dépenses de fonctionnement. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

Les montants de la DGF qui sera versée aux collectivités ont été publiés le lundi 6 avril 2020 par le ministère de l'intérieur à l'adresse suivante :

<http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php>

Le Gouvernement s'est engagé à stabiliser au niveau national, pour la troisième année consécutive, le montant de la DGF versée aux collectivités. Dans ce contexte, le département de la Vendée connaît une augmentation du montant de la DGF attribué aux communes et à leurs groupements.

Le montant de la DGF versé aux communes s'élève ainsi à 125,7 millions d'euros en 2020 et, après une progression de 2,6 % en 2019, elle connaît une nouvelle augmentation de 1,3 % par rapport à 2019, soit 1,65 million d'euros supplémentaires.

Alors qu'au niveau national, l'augmentation pour les communes ne représente que plus 0,40 %. Sur les 258 communes du département, 192 (près de 75 %) d'entre elles voient leur dotation augmenter, alors qu'au niveau national, 47 % des communes connaissent une hausse de leur DGF.

Cette augmentation renvoie notamment aux effets positifs de mécanismes de péréquation, destinés à assurer la solidarité entre les communes plus ou moins aisées. En effet, la DGF est constituée d'une part forfaitaire et de trois principales dotations de péréquation.

Pour la Vendée, 81 % des communes voient leurs dotations de péréquation augmenter. Ainsi, par rapport à l'année dernière, les montants perçus au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), de la dotation de solidarité rurale (DSR) augmente et de la dotation nationale de péréquation (DNP) augmentent de 3,57 %.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.youtube.com/PrefetVendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enfin, pour les communes qui connaissent une baisse de leur dotation, la baisse de celle-ci reste limitée. Seules onze communes connaissent une baisse supérieure à 10 %.

S'agissant des 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département, le montant de la DGF est de 38 429 738 euros en 2020, ce qui représente une augmentation de 0,2 % par rapport à l'année dernière, soit 70 000 euros supplémentaires. Cette augmentation est notamment liée à l'évolution de la dotation d'intercommunalité

12 EPCI connaissent une augmentation de leur DGF. Les baisses représentent des proportions mineures des recettes.

Enfin, on observe une grande stabilité en ce qui concerne le département de la Vendée, celui-ci connaissant une hausse de sa DGF de 0,55 %.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://twitter.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.instagram.com/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon